

OBJECTIFS

- Etre capable de conduire en respectant les règles de sécurité :
 - Un pont roulant et/ou un portique à commande au sol (fil ou sans fil) catégorie 1
- Obtenir le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) catégorie 1 selon la recommandation R 484 de la CNAM.

PUBLIC

Toute personne âgée de plus de 18 ans, appelée à utiliser un pont roulant, et/ou portique de la Catégorie1.

PRÉ-REQUIS

La personne doit être reconnue « APTE » par la Médecine du Travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- La théorie est dispensée en salle équipée de moyens audiovisuels.
- La pratique se déroule en atelier spécialisé ou en entreprise.

MOYENS D'ENCADREMENT

L'AFPI Artois Douais atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

CONTENU DE LA FORMATION**Formation théorique**

- Connaissances générales
- Technologie des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de ponts roulants et portiques, les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Capacité des ponts roulants et des portiques
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques
- Exploitation des ponts roulants et portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques

Formation pratique

- Prise de poste et mise en service
 - Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires (notice d'instructions, VGP)
 - Vérifier :
 - visuellement le pont
 - le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et des organes de commande
 - S'assurer de l'adéquation du pont roulant ou portique aux manutentions à réaliser
- Conduite et manœuvres
 - Prendre, déplacer et déposer une charge selon un parcours défini
- Elingage
 - Réaliser l'élingage d'une charge longue
- Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance
 - Mettre le pont en position hors service
 - Rendre compte des anomalies relevées
 - Passer les consignes

SUIVI DE LA FORMATION

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

EVALUATION / SANCTION

- Attestation
- Vérification des connaissances théoriques et validation des compétences pratiques.
- Délivrance d'un CACES® ponts roulants et portiques catégorie 1, ou proposition en cas d'échec, d'un complément de formation en vue d'obtenir le CACES®.

DURÉE

- En heure(s) : 21 heures
- En jour(s) : 3 jours

« Formation ouverte aux personnes en situation de handicap » (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)